

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du lundi 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence de Céline Duquesne, maire.

Etaient présents : DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillippe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, CHOLVIN Nolan, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, , FOUQUET Hervé DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SABLAYROLLES Rolande

Absent représenté : PIALA Raoul représenté par VALLAURI Jean-Claude

Madame SMANIOTTO Amélie a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 04 17

Objet :

Demande de financement pour l'étude d'avant-projet de rénovation de la façade de l'Eglise

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune est propriétaire de l'église communale et qu'à ce titre elle en assure l'entretien et la conservation,

Considérant la nécessité d'engager des travaux de rénovation des façades de l'église afin de préserver ce patrimoine communal et d'assurer sa pérennité,

Considérant que ce projet de rénovation des façades de l'église communale a déjà été approuvé par la délibération n° 25-10-20 pour un montant estimatif de 397 354 € HT, soit 476 824,80 € TTC,

Considérant que les frais de maîtrise d'œuvre avaient été estimés à 12 % du montant HT des travaux, soit 47 682 € HT, portant le coût total prévisionnel de l'opération à 445 036 € HT,

Considérant les échanges intervenus avec les services de la DRAC (État) et du Conseil départemental, qui ont invité la commune à présenter dans un premier temps une demande de subvention portant uniquement sur la phase des études d'avant-projet,

Considérant la nécessité de réaliser ces études préalables afin de préciser le programme de travaux, les choix techniques et le coût définitif de l'opération;

Considérant qu'à l'issue de la consultation lancée auprès des maitres d'œuvre, le montant estimatif de ces frais d'avant-projet sont estimés à 13 298,17 €

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 24/04/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260420-260417-DE
Reçu le 23/04/2026
Publié le 23/04/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré

-APPROUVE le lancement des études d'avant-projet relatives à la rénovation des façades de l'église communale ;

-SOLLICITE une subvention auprès de l'État (DRAC) et du Conseil départemental pour le financement de ces études ;

-ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

CHARGES (HT)	Montant HT (€)	RECETTES (HT)	Montant HT(€)
Études avant-projet	13 298,00 €	C. départemental (50 %)	6 649,00 €
		Etat (Drac) 40%	5 319,20 €
		Commune (10 %)	1 329,80 €
TOTAL CHARGES HT	13 298 €	TOTAL RECETTES HT	13 298 €

-AUTORISE Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tout document afférent à cette opération ;

-PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Nombre de conseillers en exercice :23

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22

Pour :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, CHOLVIN Nolan, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, FOUQUET Hervé, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SABLAYROLLES Rolande, PIALA Raoul

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.


LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Amélie SMANIOTTO



Transmis à la Préfecture le :Date visa
Affiché le : 24/04/2026

MME LE MAIRE
Céline DUQUESNE



	AR Prefecture 006-210600373-20260420-260417-DE Reçu le 25/04/2026 Publié le 24/04/2026 p. 2
---	---